

En 2020, 5 562 651 personnes résident dans le Grand Est, soit 8 000 de plus qu'en 2014. Le Bas-Rhin, suivi du Haut-Rhin, de l'Aube et de la Moselle sont les seuls départements du Grand Est qui gagnent des habitants. À un niveau géographique plus fin, la population progresse ou reste stable dans un peu plus de deux communes de la région sur cinq. Dans les villes de plus de 100 000 habitants, le nombre d'habitants augmente de 0,9 % en moyenne par an à Strasbourg et de 0,4 % à Metz, reste stable à Nancy, et diminue de 0,2 % à Reims et de 0,4 % à Mulhouse.

La population du Grand Est s'élève à 5 562 651 habitants au 1^{er} janvier 2020

Au 1^{er} janvier 2020, 5 562 651 personnes résident dans l'une des 5 121 communes du Grand Est, soit 8,3 % de la population française. Le Grand Est est la sixième région la plus peuplée de France, derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle Aquitaine, les Hauts-de-France et l'Occitanie. Entre 2014 et 2020, la population de la région augmente de 8 000 habitants, soit une évolution annuelle moyenne quasi stable, très proche de 0 %. Cette évolution s'élève à 0,3 % sur l'ensemble du territoire national. Les progressions démographiques sont plus fortes en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et surtout dans les régions de la façade atlantique et du littoral méditerranéen. La croissance démographique est de 1,0 % en moyenne par an en Corse, de 0,7 % en Occitanie et de 0,6 % dans les Pays de la Loire.

Entre 2014 et 2020, dans le Grand Est, les naissances sont légèrement excédentaires par rapport aux décès (solde naturel) et compensent les mouvements migratoires (solde migratoire), légèrement déficitaires. Ainsi, le solde naturel contribue à un accroissement de 0,1 % par an de la population, tandis que le solde migratoire entraîne un repli démographique de même ampleur. Au cours de la période précédente, entre 2009 et 2014, le dynamisme de la population régionale était plus soutenu (+ 0,1 % par an), du fait d'un excédent naturel plus élevé (+ 0,3 % par an), malgré un déficit migratoire plus marqué (- 0,2 % par an).

La population augmente dans quatre départements

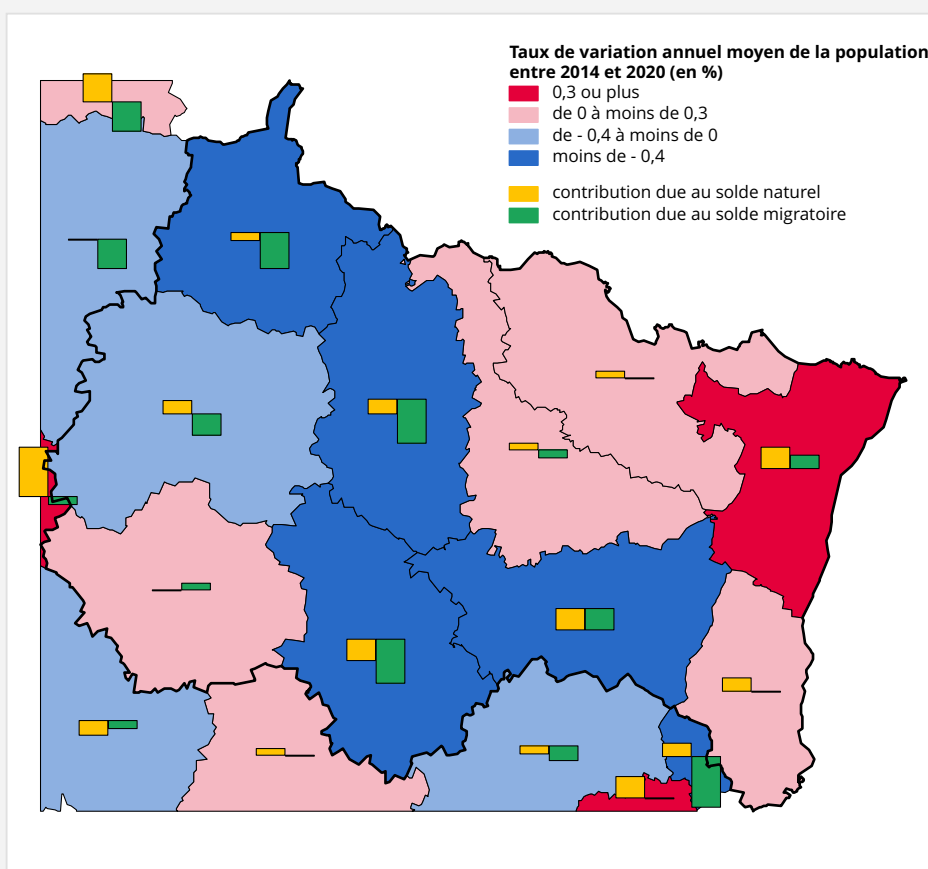
Entre 2014 et 2020, le nombre d'habitants augmente dans les deux départements alsaciens, dans l'Aube et en Moselle (entre + 0,1 % et + 0,5 % par an). Il reste stable en Meurthe-et-Moselle et diminue dans les cinq autres départements (entre - 0,8 % et - 0,1 % par an (**figure 1**)).

● Évolution annuelle moyenne 2014 – 2020

○ Évolution annuelle moyenne 2009 – 2014

○ Population et évolution entre 2009 et 2020

Figure 1 – Évolution de la population entre 2014 et 2020 dans les départements du Grand Est



Note : en raison des arrondis, les sommes des contributions du solde naturel et du solde migratoire à l'évolution annuelle moyenne de population peuvent ne pas être égales au total affiché.

Lecture : au 1^{er} janvier 2020, 171 798 personnes résident dans la Haute-Marne. La population du département recule de 0,8 %, par an en moyenne entre 2014 et 2020. Le solde naturel contribue à une baisse de la population de 0,3 % et le solde migratoire engendre une diminution de 0,6 % par an.

Source : Insee, recensements de la population 2014 et 2020, état civil de 2014 à 2020.

Le Bas-Rhin est le département le plus dynamique. Sa population augmente en moyenne de 5 900 habitants chaque année, soit une hausse de 0,5 % par an. Il bénéficie à la fois d'un solde naturel et d'un solde migratoire positifs. La population de l'Aube augmente en moyenne de 0,2 % par an, sous l'effet de l'excédent migratoire, le nombre de naissances ne dépassant que légèrement celui des décès. En revanche, les progressions démographiques du Haut-Rhin et de la Moselle sont portées essentiellement par l'excédent naturel. En Meurthe-et-Moselle, le solde naturel est positif, compensant le solde migratoire négatif. Les départements en déprise démographique, à l'exception de la Marne, conjuguent déficit naturel et migratoire.

Dans tous les départements, le solde naturel se dégrade par rapport à la période précédente, sous l'effet du vieillissement de la population avec l'arrivée progressive aux âges avancés des générations du baby-boom et du fléchissement de la fécondité des femmes en âge d'avoir des enfants. Entre 2009 et 2014, seule la Haute-Marne était en déficit naturel. Sur la période récente, les Ardennes, la Meuse et les Vosges le sont également.

L'influence des mouvements migratoires est plus contrastée. L'attractivité résidentielle du Bas-Rhin est plus récente. Entre 2014 et 2020, le solde migratoire engendre une augmentation de la population de 0,2 % par an dans le Bas-Rhin, alors qu'il était légèrement négatif entre 2009 et 2014. Dans l'Aube, l'impact du solde migratoire reste inchangé : il permet une croissance de la population de 0,1 % chaque année entre 2009 et 2020. Les personnes qui quittent le Haut-Rhin, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle sont toujours plus nombreuses que celles qui s'y installent, mais l'écart se réduit par rapport à la période précédente. Enfin, l'effet du déficit migratoire sur la démographie s'accroît dans les autres départements.

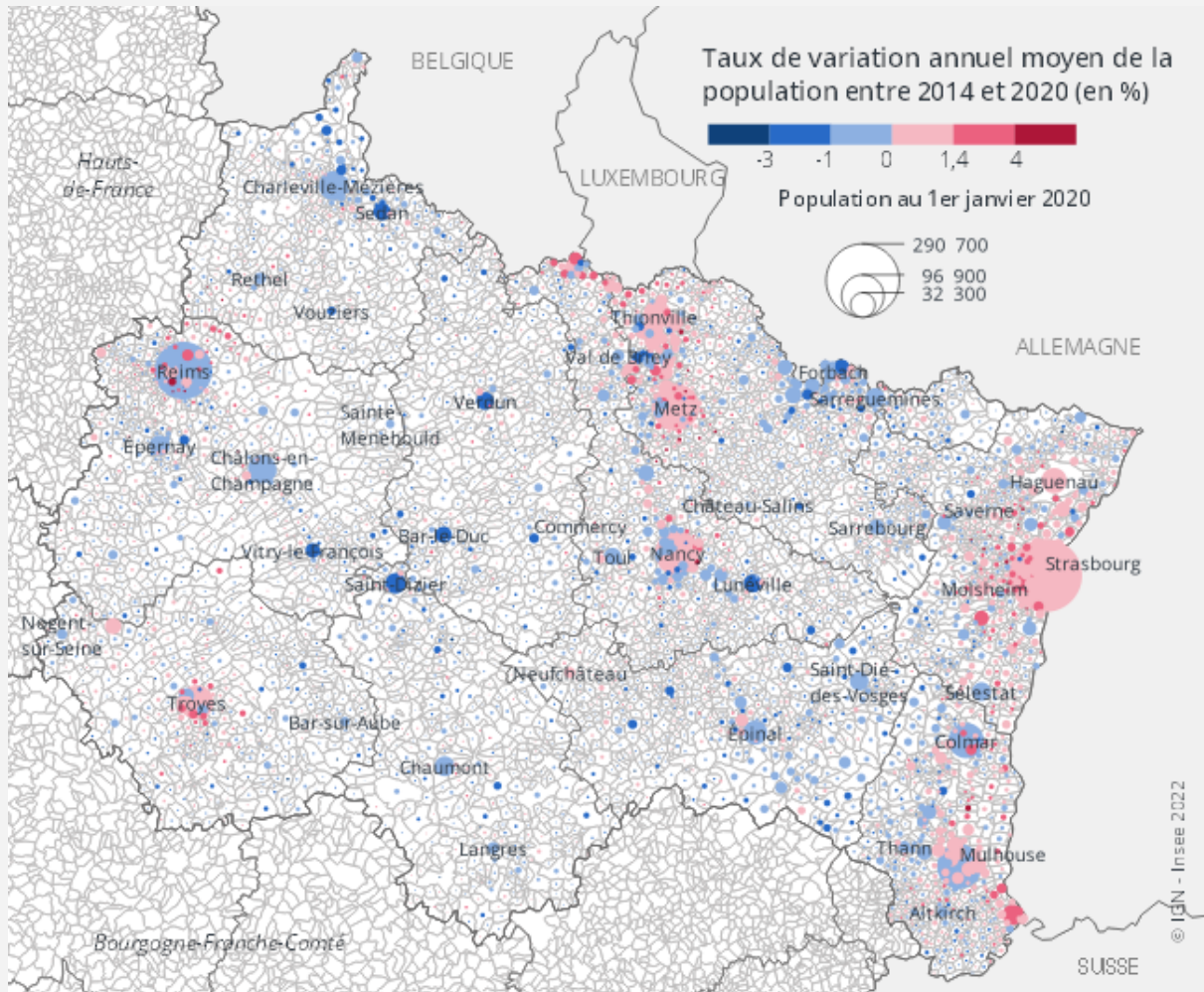
La population augmente dans deux communes sur cinq

Entre 2014 et 2020, la population augmente dans 1 962 communes du Grand Est, essentiellement à l'est et au sud-ouest de la région, près de la frontière luxembourgeoise et autour des grandes agglomérations (figure 2). La population recule dans 2 865 communes, situées pour la plupart à l'écart des grandes agglomérations. Dans les 288 autres communes, la population est stable.

● Communes

○ Villes de plus de 15 000 habitants

Figure 2 – Population au 1^{er} janvier 2020 et évolution dans les communes du Grand Est



Note : en raison des arrondis, les sommes peuvent ne pas être égales au total affiché.

Lecture : au 1^{er} janvier 2020, 290 576 personnes habitent à Strasbourg. La population de la ville progresse de 0,9 % en moyenne par an entre 2014 et 2020.

Source : Insee, recensements de la population 2009, 2014 et 2020, état civil de 2009 à 2020.

En 2020, la moitié de la population du Grand Est vit dans une commune de moins de 5 000 habitants (**figure 3**). La région en compte 4 952, soit 96,7 % de l'ensemble des communes. Entre 2014 et 2020, le nombre d'habitants y est stable. Celles de moins de 500 habitants perdent de la population, à raison de - 0,3 % par an en moyenne, notamment sous l'effet du déficit migratoire. La population vivant dans des communes de 20 000 à moins de 50 000 habitants recule également, tandis que dans les communes d'autre taille le nombre d'habitants est stable ou augmente légèrement. Parmi les sept communes de plus 50 000 habitants, quatre gagnent des habitants : Strasbourg, Troyes, Metz et Nancy.

Avec 290 576 habitants au 1^{er} janvier 2020, Strasbourg est la huitième ville la plus peuplée de France, derrière Montpellier, mais devant Bordeaux et Lille. Elle fait partie des villes les plus dynamiques du Grand Est : entre 2014 et 2020, elle gagne en moyenne chaque année 2 400 habitants, soit un accroissement de la population de 0,9 % par an. Ce dynamisme démographique est encore plus fort dans les plus grandes villes de la banlieue strasbourgeoise : la population progresse de 2,0 % par an à Lingolsheim et de 1,4 % à Schiltigheim.

Figure 3 – Population et évolution selon la taille des communes

Taille des communes (en nombre d'habitants)	Nombre de communes	Population en 2020	Taux d'évolution annuel moyen de la population (en %)		Part de la population (en %)
			Entre 2014 et 2020	Entre 2009 et 2014	
moins de 500	3 316	656 165	-0,3	0,2	11,8
de 500 à moins de 1 000	842	584 510	0,0	0,3	10,5
de 1 000 à moins de 5 000	794	1 625 515	0,0	0,1	29,2
de 5 000 à moins de 10 000	98	655 651	0,1	0,0	11,8
de 10 000 à moins de 20 000	49	662 279	0,0	0,1	11,9
de 20 000 à moins de 50 000	15	444 094	-0,1	-0,4	8,0
50 000 ou plus	7	934 437	0,2	0,0	16,8
Grand Est	5 121	5 562 651	0,0	0,1	100,0
France métropolitaine	34 826	65 269 154	0,3	0,5	

Note : en raison des arrondis, les sommes des contributions du solde naturel et du solde migratoire à l'évolution annuelle moyenne de population peuvent ne pas être égales au total affiché.

Lecture : au 1^{er} janvier 2020, 656 165 personnes résident dans une commune de moins de 500 habitants du Grand Est, soit 11,8 % de la population régionale. Le nombre de personnes vivant dans les communes de cette taille diminue en moyenne de 0,3 % par an entre 2014 et 2020.

Source : Insee, recensements de la population 2009, 2014 et 2020.

En 2020, 180 318 personnes résident à Reims, la deuxième plus grande ville du Grand Est, soit 2 700 de moins qu'en 2014. La population y décroît en moyenne de 0,2 % par an, après une augmentation de 0,2 % entre 2009 et 2014. L'excédent naturel reste stable et contribue à un accroissement de la population de 0,6 % par an entre 2009 et 2020. Néanmoins, le déficit migratoire se détériore et engendre une diminution de la population de 0,8 % chaque année entre 2014 et 2020, contre 0,4 % entre 2009 et 2014.

Metz arrive en troisième position dans la région, avec 120 211 habitants au 1^{er} janvier 2020. Sa population progresse de 0,4 % en moyenne par an entre 2014 et 2020, alors qu'elle diminuait de 0,7 % sur la période précédente. Si les sorties du territoire de la commune restent plus nombreuses que les entrées, l'écart se réduit très nettement : l'effet du déficit migratoire sur l'évolution démographique est de - 0,1 % en moyenne par an entre 2014 et 2020, contre - 1,3 % entre 2009 et 2014.

Près de la frontière luxembourgeoise, le dynamisme démographique est élevé dans des villes telles que Yutz et Longwy. Le nombre d'habitants s'accroît respectivement de 1,4 % et de 0,9 % en moyenne par an entre 2014 et 2020, sous l'effet notamment d'une forte attractivité résidentielle. Le même phénomène est observé près de la frontière suisse. En 2020, 22 835 personnes habitent à Saint-Louis, soit une augmentation annuelle de 2,0 % depuis 2014. À l'opposé, la population recule dans les communes à proximité de la frontière belge, autour de Charleville-Mézières (- 0,8 % en moyenne par an) et de Sedan (- 1,4 %). Il en est de même à la frontière allemande, autour de Forbach (- 0,2 %) et de Sarreguemines (- 0,7 %).

Dans les départements plus ruraux, les communes de plus de 15 000 habitants perdent des habitants. La population recule de 1,4 % par an en moyenne à Verdun et de 1,6 % à Saint-Dizier. Dans ces deux villes, les décès dépassent les naissances et le déficit migratoire s'accroît.

Publication rédigée par : Laura Horodenciu, Lola Lercari (Insee)

Sources

Cette étude porte sur les populations communales, dites « populations municipales légales », issues des **recensements de la population** réalisés par l'Insee, en partenariat avec les communes, en date de référence au 1^{er} janvier 2020, 2014 et 2009.

Les données de population au 1^{er} janvier 2020 dans les limites territoriales des communes existant au 1^{er} janvier 2022, authentifiées par décret, entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2014-2020) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2014-2020) et une période de cinq ans (2009-2014) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire et du solde naturel sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle. Les recensements de population se déroulent en janvier-février. Ainsi, le solde naturel de la période 2014-2020 n'est pas affecté par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

L'évolution de population mesurée entre 2009 et 2020 est affectée d'un très léger **effet de questionnaire** lié à la prise en compte de la multi-résidence dans le questionnaire.

Les statistiques sur les naissances et les décès sont issues de l'exploitation des informations d'**état civil** transmises par les mairies à l'Insee.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Pour en savoir plus

- > Brutel C., « **La croissance démographique s'atténue dans presque toutes les régions entre 2014 et 2020** », *Insee Focus* n° 282, décembre 2022.
- > Lercari L., Meunier J., « **Dans le Grand Est, seuls l'Aube, le Haut-Rhin et surtout le Bas-Rhin gagnent des habitants** », *Insee Flash Grand Est* n° 54, décembre 2021.
- > Horodenciuc L., Kauffmann P., « **Dans le Grand Est, près d'un septième de la population en moins d'ici 2070** », *Insee Flash Grand Est* n° 64, novembre 2022.



Institut national de la statistique et des études économiques

Insee du Grand Est - Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg

Directeur de la publication : Yves Calderini